



## Succession héritage famille

Par **Samfarina**, le **20/12/2015** à **13:54**

Bonjour, nous sommes une famille de 10 enfants, nos parents ont construit une maison en 1980. Malheureusement notre mère décède en 1984 et notre père se remarie la même année et à 2 enfants avec cette dernière. Notre frère décède en 1990 ( nous sommes plus que 9 enfants du côté de notre maman). Malheureusement notre père décède en 2013. Nous voudrions savoir quels sont les règles à appliquer au sujet de l'héritage de la maison. Quel droit à la femme de mon père sur la maison. Merci de m'expliquer que dit la loi Française sur le partage du bien en sachant qu'il n'y a pas eu de testament. Nous ne savons pas comment procéder au partage.  
Cordialement

Par **amajuris**, le **20/12/2015** à **20:44**

bonjour,  
comme il existe un bien immobilier dans la succession de votre père, le recours à un notaire est nécessaire pour la mutation immobilière.  
vous avez hérité sans doute d'une part de la maison en nue propriété ou en pleine propriété. suite au décès de votre père, les héritiers sont tous ses enfants et sa veuve qui reçoit en principe 1/4 en pleine propriété de la succession de votre père s'il n'y a pas eu de donation au dernier vivant.  
il peut y avoir d'autres biens que la maison comme des liquidités.  
salutations